

## HISTOIRE ET ÉPISTÉMOLOGIE

Ashley Montagu, ed.  
*Race and IQ Expanded Edition*  
Oxford, Oxford University Press, 1999 [1<sup>re</sup> éd. 1975], VIII + 486 p.

LA RÉIMPRESSION d'un livre collectif sur un sujet aussi débattu que « race et intelligence » et qui développe un argumentaire datant de plus d'un quart de siècle mérite-t-elle d'être signalée ? Diverses raisons liées à l'actualité non exclusivement scientifique poussent à répondre par l'affirmative. Tout d'abord, cette réédition constitue un hommage rendu à l'anthropologue et biologiste Ashley Montagu. Sa récente disparition, survenue en 1999, prive les sciences sociales et biologiques d'un ardent, talentueux et populaire pourfendeur du concept de race. Sur cette question épineuse, il a su mettre sa probité scientifique au service d'une cause qui, dans les années 1930 et 1940, était loin d'être gagnée d'avance. Son livre *Man's Most Dangerous Myth : The Fallacy of Race*, publié en 1942, en porte le témoignage<sup>1</sup>. Une autre justification à cette réédition tient, paradoxalement, à l'absence d'avancées scientifiques décisives sur les relations entre race et intelligence depuis l'édition originale de *Race and IQ* en 1975. Dans ces conditions, rendre accessible au plus grand nombre un appareil critique bien documenté et toujours valable s'avère aussi nécessaire qu'autrefois, d'autant que cette thématique est récurrente dans la littérature journalistique et dans certains

médias et se trouve sporadiquement ravivée par quelques « scoops » scientifiques.

Dans son introduction, Ashley Montagu reprend le vieux combat contre les approches simplistes et faussement intuitives des notions de race, d'hérédité et de QI, tout en rendant justice aux pères fondateurs de la génétique statistique et de la psychométrie, respectivement Ronald A. Fisher et Alfred Binet. À la différence de certains de leurs élèves, ces derniers étaient bien conscients des limites de leurs outils. Ronald A. Fisher réalisait parfaitement que le concept statistique d'hérédité, appliquée à l'homme, était particulièrement peu opérationnel. De son côté, Alfred Binet, dès 1909, déplorait que l'on puisse réduire l'intelligence d'un individu à une simple mesure quantitative qui, par surcroît, était le plus souvent mal utilisée.

Les contributions de ce livre s'organisent autour de la réfutation d'un paradigme que l'on peut schématiser ainsi : 1) l'intelligence se mesure objectivement par les tests de QI ; 2) le QI est génétique à 80 %, ce pourcentage variant selon les auteurs et se basant sur l'étude des ressemblances familiales (entre jumeaux, germains,

1. Ashley Montagu, *Man's Most Dangerous Myth : The Fallacy of Race*, New York, Columbia University Press, 1942.

adoptés...); 3) les tests montrent que les Noirs ont, en moyenne, un QI inférieur à celui des Blancs; 4) les races existent car elles sont génétiquement distinctes, comme le prouvent leurs fréquences génétiques différentes. Donc: 5) les Noirs présentent des intelligences moyennes génétiquement inférieures à celle des Blancs et, corollaire, 6) puisque les différences sont génétiques, elles ne sont pas, ou peu (20%), modifiables par des efforts éducatifs ou par l'élévation du niveau social.

Pour démontrer l'inanité d'un tel raisonnement, Ashley Montagu rassemble 22 articles, la plupart publiés ailleurs et déjà rassemblés dans l'édition de 1975, mais difficiles à trouver. Ils forment autant de chapitres où chaque spécialiste – généticiens, psychologues, sociologues – défend son point de vue sur des positions jugées scientifiquement intenable, essentiellement celles de Arthur R. Jensen<sup>2</sup>, de ses épigones ou de ses héritiers. Ce dernier défendait « l'hypothèse non déraisonnable que des facteurs génétiques sont fortement impliqués dans des différences d'intelligence moyenne entre Noirs et Blancs »<sup>3</sup>. Quelques articles ajoutés à l'édition de 1975 s'attaquent au livre de Richard J. Herrnstein et Charles Murray, *The Bell Curve*, qui n'est qu'une médiatisation des thèses de Jensen<sup>4</sup>.

Le point 1) de l'argumentaire est largement contesté par Jerome Kagan et Leon J. Kamin, dans leurs articles respectifs « The Magical Aura of the IQ » et « Behind the Curve »: ils soulèvent le fait que les items proposés dans les tests de QI ne sont pas également adaptés à toutes les classes sociales ni à toutes les cultures. Ils ne peuvent non plus mesurer à eux seuls un mécanisme aussi complexe que l'intelligence (Ashley Montagu, « The IQ Mythology »).

Dans « Race and Intelligence », Richard C. Lewontin s'attaque au point 2) en insistant sur la nature non opérationnelle du concept d'héritabilité pour exprimer les différences entre individus ou entre groupes. David Layzer (« Heritability

Analyses of IQ Scores: Science or Numerology») renchérit en démontrant que la présence possible d'une corrélation entre les effets des gènes et de l'environnement sur le QI, ou l'absence de leur maîtrise, ne permet pas de faire des inférences sur les effets séparés des gènes et de l'environnement. Ned Block abonde dans ce sens avec « How Heritability Misleads About Race » et souligne que, même si l'on accepte la notion d'héritabilité et l'existence d'une différence de QI entre Noirs et Blancs, il reste toujours une interprétation étonnamment occultée de cette différence: puisqu'on ne peut donner un « sens » à la différence génétique de QI, il se peut très bien que cette différence, si elle existe, soit en faveur des Noirs plutôt qu'en celle des Blancs et que seules les conditions environnementales particulièrement défavorables dans lesquelles vivent les Noirs soient responsables de leur QI inférieur à ceux des Blancs. Une telle interprétation, fondée pourtant sur l'acceptation des arguments 1), 2), 3) et 4), conduit *in fine* à réfuter la conclusion 5): si les conditions éducatives ou socio-économiques des Noirs s'amélioraient, l'éventuel « potentiel génétique supérieur » de leur QI pourrait alors s'exprimer et leur QI dépasser celui des Blancs! De son côté, Urie Bronfenbrenner (« Nature with Nurture ») réfute les points 2) et 6) en passant au crible de la critique les différentes enquêtes familiales qui servent de base à l'estimation élevée de l'héritabilité du QI. Ces enquêtes permettent tout aussi bien de prouver la grande malléabilité du QI aux conditions environnementales que l'influence génétique. Plusieurs chapitres insistent également sur l'importance de l'éducation, de la qualité du milieu familial et de l'environnement

2. Cf. Arthur R. Jensen, « How much can we boost IQ and scholastic achievement? », *Harvard Educational Review*, 1969, 19: 1-123.

3. *Ibid.*: 82.

4. Richard J. Herrnstein & Charles Murray, *The Bell Curve: Intelligence and Class Structure in American Life*, New York, Free Press, 1994.

affectif dans la réponse au test (Simon Biesheuvel, « An Examination of Jensen's Theory Concerning Educability, Heritability, and Population Differences » et Urie Bronfenbrenner, « Is Early Intervention Effective? Some Studies of Early Education in Familial and Extra-Familial Settings »).

Enfin, plusieurs chapitres ajoutés en 1995 proposent des critiques scientifique, politique et sociologique totalement dévastatrices du livre *The Bell Curve*: c'est le cas d'Alan Ryan (« Bad Science, Worse Politics »), de Charles Lane (« The Tainted Sources of *The Bell Curve* »), ou encore de C. Loring Brace (« "Science" in the Service of Racism »).

Bien que *Race and IQ* n'échappe pas à certaines redondances, ce qui est souvent le prix à payer dans un ouvrage collectif, son mérite est de condenser en un volume accessible les meilleurs articles critiques sur une querelle qui intéressera maintenant davantage les historiens et les sociologues, que les scientifiques eux-mêmes. Finalement, et comme le démontre si bien ce livre, la science n'a plus grand-chose à ajouter sur le sujet, bien qu'elle soit toujours autant sollicitée.

Pierre Darlu

---

Alain Testart

*L'Esclave, la dette et le pouvoir*

Paris, Errance, 2001, 238 p., bibl., fig., tabl., carte

ALAIN TESTART nous livre ici un précieux ouvrage, dans lequel il réunit, aux côtés de quelques textes inédits, une série d'articles publiés entre 1997 et 2001 qui interrogent le phénomène de l'asservissement à travers le monde et les époques autour de deux pôles distincts : l'esclavage et la mise en gage. Ce travail anthropologique novateur, qui se révèle un outil décisif pour tous ceux s'intéressant à ces questions, repose sur une définition exigeante des concepts et un comparatisme résolu acquis par l'analyse juridique, que l'auteur souhaite ériger au même rang de scientificité que les mathématiques pour le physicien. Une telle ambition pourra agacer par son postulat de science exacte, et le choix d'un vocabulaire tel que « principe », « loi », « institution » laisser sceptique les chantres du relativisme social. Mais, Alain Testart s'en justifie par un recours exclusif et critique à la bibliographie et, surtout, par la constitution de bases de données mondiales qui lui permettent d'accéder à

ce qu'il considère comme une véritable analyse sociologique.

Dès le premier chapitre, Alain Testart pose son sujet et sa méthode, avec une définition juridique de l'esclavage. Il s'agit d'une « institution » qui, insiste-t-il, n'est repérable ni au droit d'aliéner ni à l'usage que l'on fait de l'esclave, mais en ce que ce dernier est toujours exclu d'au moins une des dimensions sociales fondamentales de la société dans laquelle il vit, que ce soit la citoyenneté, la parenté ou la communauté religieuse, et qu'on peut en tirer profit. Pour l'auteur, il s'agit de ne pas confondre condition et statut, car « ce n'est jamais le fait qui définit l'esclave, c'est le droit » (p. 20).

Adoptant la classification établie par Moses Finley entre sociétés « esclavagistes » et sociétés « à esclavage », Alain Testart montre que si l'esclave suit le même processus séparation-circulation-intégration dans ces deux cas, son statut et sa condition sont susceptibles de varier, l'acquisition du statut d'esclave tendant à être

définitive dans le premier et temporaire dans le second. De même, l'auteur fait remarquer combien la notion d'affranchissement est souvent traitée de façon ambiguë, à moins de parler d'émancipation, au sens d'« enlèvement de la main » (*manumissio*) du maître sur l'esclave, qui rendrait mieux compte de la distinction entre l'individu de statut libre (*liber*) et l'individu né de statut libre (*ingenuus*). De fait, les sociétés à esclavage peuvent intégrer l'esclave au groupe domestique et l'exclure dans le même temps du groupe de parenté. À l'inverse, si le changement statutaire est rare dans les sociétés esclavagistes, la condition de l'esclave peut évoluer de façon spectaculaire. Tel est le cas exemplaire du *captif royal*, qui jouit d'une parenté putative et/ou d'un lien personnel avec le souverain, remplit des fonctions politiques dont sont écartés la plupart des sujets libres, mais garde pourtant de façon irréversible un statut l'écartant de toute possibilité d'émancipation.

Prenant le contre-pied du postulat qui consiste à voir l'esclavage comme la négation du droit à l'égard de certains individus, Alain Testart considère que c'est plutôt « la forme de l'exclusion, et plus généralement le type de société, qui commande le statut » (p. 43). Car si l'esclave est un exclu, il ne l'est pas nécessairement du droit. Dans le régime des cités-États antiques, il n'a aucun droit, mais c'est peut-être, suggère l'auteur, parce qu'il ne saurait y avoir de droit en dehors de la cité. Quant aux sociétés lignagères (et sans écriture), il estime que, d'un point de vue juridique, l'esclave étant « un homme sans parent, c'est un homme sans personne pour le défendre, c'est un homme sans droit » (p. 43).

Sans doute peut-on nuancer ici le propos, car si l'esclave n'est effectivement pas un parent, est-il pour autant un homme sans personne ? Le droit que le maître exerce sur lui ne devient-il pas, à défaut d'une responsabilité, une forme de protection juridique dont il jouit vis-à-vis du reste de la société ? C'est d'ailleurs ce que

montre l'auteur à propos des sociétés étatiques, ou plus exactement celles où l'État se confond avec la personne du souverain, et dans lesquelles se profile « un jeu à trois », non plus entre le maître, l'esclave et la société, mais entre le roi, l'esclave et le maître, le conduisant à poser la question : « pourquoi la condition de l'esclave s'améliore-t-elle en régime despotique ? » (p. 48).

À partir d'une bibliographie impressionnante, Alain Testart relève l'existence récurrente du pouvoir de vie et de mort sur l'esclave dans les sociétés lignagères et les cités antiques, tandis que ce même pouvoir est limité dans les monarchies. De ce phénomène, il en déduit que « c'est dans les sociétés que nous avons l'habitude de considérer comme les moins hiérarchisées et les moins oppressives que se rencontre la pire condition de l'esclave et c'est dans celles que nous avons tendance à qualifier de despotiques que se rencontre la plus favorable » (p. 52).

Pour aboutir à cet énoncé apparemment paradoxal, l'auteur rappelle que le despotisme est non seulement une monarchie, au sens du pouvoir d'un seul, mais qu'il est aussi un pouvoir qui n'en tolère nul autre. Dès lors, si le statut de l'esclave est maintenu dans la société despotique, sa condition tend en revanche à s'améliorer, dans la mesure où le maître est privé du droit absolu de vie ou de mort à son égard. Jouant sur l'étymologie du terme grec *despotès*, le « maître d'esclave », Alain Testart note ici que le pouvoir du maître et celui du despote sont concurrents ; ils reposent tous deux sur le principe d'un « pouvoir direct » qui agit sur les hommes, par opposition au « pouvoir indirect » de l'économique qui agit sur la chose des hommes. En outre, le pouvoir du maître est à la fois extrême, en ce qu'il est réel, et autonome, puisque l'esclave échappe de droit au pouvoir central. D'où cette stratégie possible du despote qui, pour limiter la puissance privée, protège l'esclave en récupérant ce qui relève du droit régalien par excellence : le monopole du droit de mort. Aussi, au bout de la logique, l'esclave

devient-il un sujet, certes de second ordre, mais sujet néanmoins, au point que l'auteur se demande jusqu'où l'on peut encore parler d'exclusion à son égard.

Alain Testart s'attache ensuite à montrer en quoi la mise en gage des personnes n'est pas assimilable à un esclavage pour dettes, en distinguant là encore le fait du droit, mais aussi, plus techniquement, la vente à *rémeré* du gagé, soumise à une condition de rachat, de la vente *ferme* qui caractérise l'esclave. Car la mise en gage, explique l'auteur, qui peut intervenir soit à l'initiative du créancier, soit du débiteur, suppose : que la personne gagée puisse être différente du débiteur et ne valoir que comme gage de la dette ; que l'asservissement cesse avec l'acquittement de la dette ; que les activités du gagé au profit du créancier n'aient pas d'incidences sur la dette, laquelle demeure due tant qu'elle n'a pas été acquittée.

Si, du point de vue du statut, il ne s'agit donc pas d'esclavage (ni même de louage de service ou de salariat, puisque ce n'est pas le travail qui est en cause), l'auteur admet cependant qu'il y a souvent transformation du gagé en esclave, en raison soit de la durée de la dette, soit de son poids, soit de l'absence d'intention réelle de rachat ; la mise en gage fait ici figure de « quasi-esclavage », certaines sociétés n'ayant même qu'un seul terme pour désigner les deux institutions. Sensible à ce glissement sémantique et institutionnel lié à la pratique, Alain Testart fait en outre remarquer que, à l'instar de l'esclave dont la condition est meilleure dans le régime monarchique, les dispositions à l'égard de l'endetté y sont aussi plus favorables, en bénéficiant souvent de l'annulation de sa dette au bout d'un certain temps. Pour le pouvoir central, le contrôle de la puissance des grands passe également par la limitation du nombre de leurs dépendants, qu'ils soient esclaves ou endettés.

Dès lors, Alain Testart s'attache à marquer la spécificité de l'esclavage pour dettes, en tant qu'asservissement de droit

(et non de fait), consécutif à une dette garantie sur la personne même du débiteur ou des siens (et non sur ses biens), et dont la source est exclusivement « interne », par opposition au procès esclavagiste « classique » visant à asservir des étrangers. C'est cette dernière dimension qui retient l'attention de l'auteur, car, insiste-t-il, l'esclavage interne a des implications sociales qui résultent en partie de ce qu'il appelle un phénomène de « rupture communautaire ». L'esclavage pour dettes suppose en effet qu'on ait affaire à une société qui admet non seulement une logique de dépendance, mais qui est aussi « entièrement bâtie en dépendances », plutôt que sur une opposition entre libres et aliénés. C'est ensuite une société où la richesse joue un rôle fondamental, où « la pauvreté voisine avec l'aliénation de la liberté », et où l'individu riche peut donc devenir un maître. C'est enfin une société qui favorise l'émergence de pouvoirs particuliers propices à la compétition économique et, partant, politique.

Poursuivant son raisonnement, l'auteur fait alors l'hypothèse que cette forme d'esclavage, où le pouvoir indirect se transforme en pouvoir direct, induirait une possible émergence de l'État. C'est précisément ce processus qui conduirait un État fort et centralisateur soit à lutter contre l'esclavage pour dettes, soit à le monopoliser, évitant ainsi la multiplication de centres de pouvoir concurrents. Alain Testart estime que si « l'esclavage pour dettes appartient [...] à un très vieux fond social qui préexiste à l'émergence de l'État » (p. 165), il a aussi fort bien pu constituer un facteur favorable à cette apparition, le pouvoir économique qui agit sur l'accumulation d'hommes préfigurant celui d'un souverain.

S'interrogeant sur la dimension sociologique de cette forme d'esclavage, l'auteur suggère qu'elle témoigne d'une structure sociale particulière, qu'il illustre à travers une analyse sur le prix de la fiancée, étayée par une approche statistique rigoureuse. S'il admet la distinction entre l'achat de l'esclave, comme transfert de la personne et

de ses droits au maître, et le prix de la fiancée, où seuls certains droits sur la personne sont en jeu, Alain Testart constate qu'il existe d'une part une antinomie stricte entre réduction en esclavage pour raisons financières et prix de la fiancée avec retour et, d'autre part, une forte corrélation entre la mise en esclavage pour dettes et le prix de la fiancée sans retour. Il en déduit là une « loi » sociologique selon laquelle c'est dans les sociétés où se pratique le prix de la fiancée sans compensation que l'esclavage interne pour raisons financières est considéré non seulement comme légitime, mais aussi rentable. Une loi dont la conséquence est, écrit-il, l'« aggravation progressive » des types d'asservissement, où « les pires forment de petits ensembles qui se trouvent comme

emboîtés dans des ensembles plus vastes qui concernent toujours la femme » (p. 193).

L'ouvrage d'Alain Testart est stimulant et, sans jamais prétendre épuiser le sujet, ouvre des perspectives inédites et parfois audacieuses quant aux implications sociologiques des multiples formes d'aliénation dans les sociétés humaines. Malgré un traitement juridique des données auquel l'anthropologue n'est pas toujours préparé et, parfois, le sentiment d'incapacité que l'on éprouve à faire valoir son autonomie de lecteur, on suit avec un rare plaisir la magistrale démonstration de ce *continuum* entre *l'esclave, la dette et le pouvoir*.

Gilles Holder

**Kelly Askew & Richard R. Wilk, eds**

***The Anthropology of Media : A Reader***

Malden, Blackwell, 2002, xi + 416 p., bibl., index, ill.

(« Blackwell Readers in Anthropology »)

“ IN HER REVIEW essay ‘Anthropology and Mass Media’, Debra Spitulnik stated ‘There is as yet no anthropology of mass media’. Eight years later, the significant and growing literature represented by this volume indexes an existent, if still emergent, discipline. Media anthropology, the brainchild of Mead, Bateson and Powdermaker has finally come into its own”<sup>1</sup>. C'est sur cette note triomphale que s'achève l'introduction de Kelly Askew, éditrice, en collaboration avec Richard R. Wilk, de ce surprenant recueil de textes. Son propos suggère que les 22 contributions, provenant d'articles (dont la majorité publiés dans la revue *Visual Anthropology*) ou extraits de livres, ont été choisies non seulement pour présenter un ensemble de recherches de terrain, mais aussi afin de plaider pour le droit de cité d'une nouvelle discipline : la *media anthropology*. Ce qui soulève trois questions relevant du nom, du

contenu et du choix de textes représentatifs pour cette branche de l'anthropologie.

Premièrement le nom : Kelly Askew utilise le syntagme « media anthropology », le titre du recueil est *The Anthropology of Media* et, dans l'article évoqué plus haut, Debra Spitulnik parlait de « anthropology of mass media », alors même qu'aucune de ces appellations ne figure sous la plume des chercheurs dont les textes ont été considérés comme représentatifs de cette discipline. Ces divers noms sont-ils en variation libre ou renvoient-ils à des objets et sous-disciplines différentes ? Selon Susan Allen, une de ses porte-parole les plus autorisées, la *media anthropology* « studies structure, function, process, impact, etc., of media information, technologies, professionals,

1. L'article de Debra Spitulnik, « Anthropology and Mass Media », dont il est question dans cet extrait est paru dans l'*Annual Review of Anthropology*, 1993, 22 : 293-315.

audiences »<sup>2</sup>. Elle a aussi la fonction « to communicate anthropological information and insights through media channels in widely acceptable styles and formats, but through more or less traditional anthropological subject matter »<sup>3</sup>. Debra Spitulnik, quant à elle, propose un autre angle d'approche : « Given the various modalities and spheres of operation, there are numerous angles of approaching mass media anthropologically : as institutions, as workplaces, as communicative practices, as cultural products, as social activities, as aesthetic forms, as historical developments »<sup>4</sup>. Tandis que pour Kelly Askew, cette discipline se définit comme « ethnographically informed, historically grounded, and context-sensitive analysis of the ways in which people use and make sense of media technologies » (p. 3). Ces ambiguïtés viennent du fait que le terme « media » désigne tantôt l'ensemble des techniques de communication, tantôt le système de la communication de masse. Pour les éditeurs de ce recueil, les médias sont prioritairement des technologies servant à la transmission des messages ; en conséquence, l'approche anthropologique se réduit à la recherche (ethnographique) soit de l'influence de ces techniques sur la construction des représentations de soi et de l'autre, soit de leurs différents usages, culturellement déterminés. Exceptés les déclarations de foi du début et l'entassement des analyses de cas, on ne trouve aucun effort cohérent d'élaboration, par construction théorique ou par description du champ propre ou des champs limitrophes, de l'identité de cette nouvelle discipline.

Ce qui nous amène à la question du contenu spécifique de cette branche de l'anthropologie. Celui-ci est préfiguré par les quatre sections majeures du recueil (je laisse de côté la première section qui comporte des textes choisis un peu au hasard, réunissant des perspectives générales esquissées par des maîtres des sciences de l'information et de l'anthropologie tels que McLuhan, Raymond Williams, Margaret

Mead ou des approches critiques concernant la « cuisine » de la recherche ethnographique). Deux sections traitent du rôle des techniques de communication dans la représentation de l'Altérité (les images occidentales sur les populations exotiques) et de l'Identité (les images des autochtones sur eux-mêmes). Dans ces deux cas tout se joue autour du visuel, qu'il s'agisse d'un support plutôt matériel (la photo, le film) ou d'un support électronique (la télévision, internet). Une autre section porte sur les usages des médias électroniques (film, radio, télé) ; les textes donnent l'impression d'une ethnographie de la réception, appliquée non pas aux familles et communautés occidentales, mais aux différents publics des pays non occidentaux. Enfin, la dernière partie traite du globalisme et du localisme, ayant comme objet soit l'affirmation en force des produits de la communication de masse tels les soap-operas ou la publicité, soit les questions de l'impérialisme culturel ou du contrôle des médias. Il nous semble que pour les éditeurs de ce volume le domaine de la *media anthropology* se réduit à l'analyse du rôle des technologies dans la construction : a) de l'image des autres dans les mass media ou dans les documents visuels produits par les anthropologues ; b) de l'image d'eux-mêmes, telles qu'elle est produite par les indigènes qui utilisent ces technologies ; c) de l'image du monde (occidental ou occidentalisé) fabriquée par les publics indigènes lors de la consommation des produits culturels diffusés par les médias. Ce qui fait que les contours de la discipline qui fait l'objet du recueil (et de la plaidoirie de Kelly Askew) définissent mal sa différence par rapport à l'anthropologie visuelle, d'un côté, et aux recherches des

2. Susan Allen, « What is Media Anthropology ? A Personal View and a Suggested Structure », in Susan Allen, ed., *Media Anthropology: Informing Global Citizens*, Westport, Bergin & Garvey, 1994 : 27.

3. *Ibid.* : 29.

4. Debra Spitulnik, « Anthropology and Mass Media », *op. cit.* : 293.

sciences de la communication (l'analyse de la réception, les études sur l'impérialisme culturel, les industries de la culture), de l'autre.

Cette perspective exclut ou au moins marginalise la dimension symbolique de la communication de masse, c'est-à-dire du côté créateur (de sens) des médias. Ce choix de contenus, de textes et d'auteurs fait que la *media anthropology* est moins anthropologique qu'on ne le croit. On découvre ainsi que toutes les recherches consacrées à la relation entre les médias et le système cérémoniel à travers les « media events », à la ritualisation de la réception, aux médias et mythologies modernes, ou encore aux médias et religions sont largement ignorées. Également, les importantes recherches de l'ethnographie de la réception ne trouvent-elles ni la place ni l'écho mérités. Pour rendre justice aux éditeurs de cet ouvrage, il faut dire que ces perspectives interdisciplinaires sont venues des représentants des sciences de la communication et qu'elles n'ont bénéficié ni de l'intérêt ni de la reconnaissance de la communauté des anthropologues<sup>5</sup>.

Selon Kelly Askew, « this reader is designed to provide representative taste of the ideas that have emerged from ethnographic studies of media and thus lays no claim to being a comprehensive assessment of the field to date » (p. 2). De ce point de vue, en proposant au débat anthropologique un ensemble de textes éparpillés, afin de saisir l'état des lieux, ce recueil a atteint son but. Mais en ce qui concerne l'identité d'une anthropologie des médias (qui est plus qu'une ethnographie des médias), il reste beaucoup à faire, au niveau de la construction théorique, de la définition du champ et du choix des recherches représentatives.

Mihai Coman

5. Dans ces recherches, « la contribution de l'anthropologie a été pratiquement nulle » : cf. Sara Dickey, « La contribution de l'anthropologie à l'étude des moyens de communication de masse », *Revue internationale des Sciences sociales*, 1997, 153 : 463.

Jean-Pierre Bertin-Maghit & Béatrice Fleury-Vilatte, eds

*Les Institutions de l'image*

Préface de Marc Ferro

Paris, Éditions de l'EHESS, 2001, 252 p., bibl., index

(« L'Histoire et ses représentations » 4)

**A**CTES D'UN colloque sur le thème « Images et sciences sociales », ce livre prolonge les réflexions initiées par Marc Ferro sur les relations entre société, politique et production cinématographique, au moyen de vingt-trois contributions traversées par plusieurs interrogations. Comment les événements sont-ils traités par les cinéastes, quelles questions se sont-ils posés en les mettant en scène ? Leur propos est-il convenable pour les pouvoirs en place et pour le public ? En réponse à ces questions, les auteurs ont analysé des films, leur construction et leur forme narrative. Ils se sont aussi efforcés d'intégrer à leur analyse,

et c'est là l'ambition sociologique de leur projet, l'influence ou le contrôle exercés par l'environnement sociopolitique dans lequel fictions et documentaires ont été conçus et produits. Cet environnement – qui inclut aussi le champ spécifique de la production cinématographique de l'époque<sup>1</sup> – a été principalement abordé à partir des institutions ayant un pouvoir d'intervention sur la production audiovisuelle. Pour décrire ce pouvoir, les auteurs ont mis à contribution les archives propres à cette production : versions du scénario,

1. Cf. l'article de Frank Kessler : « Événements et images. Histoire, représentation, fiction ».

contrats et budgets, dossiers de commission de censure, dossiers de presse, analyses de la critique, confessions des réalisateurs. On y trouve la trace des multiples contraintes, auxquelles les cinéastes ont eu à faire face, soit en s'y pliant, soit en les anticipant, soit en négociant. Les réalisateurs soviétiques, par exemple, ne parvenaient à faire leur film qu'après avoir surmonté tous les obstacles mis en place par le Goskino<sup>2</sup>, de l'écriture du scénario jusqu'à la distribution, en passant par le contrôle du tournage et du montage, le visa de sortie et les critiques de la presse. Pour être moins prégnante, la censure en Europe de l'Ouest était aussi redoutée, avec la suppression des aides publiques et les limitations de diffusion à une catégorie du public. Rémy Pithon, dans « *La commedia all'italiana* dans la vie politique italienne de la fin des années cinquante au milieu des années soixante », analyse la politique menée par les conservateurs italiens et par la Centrale catholique du cinéma, visant à supprimer dans les films tout ce qui donnait une mauvaise image de l'Italie et mettait en cause l'immobilisme social ou la morale patriarcale, la tradition catholique, la collusion entre le parti dominant et le Vatican, ainsi que les vestiges du fascisme. Pour aborder des sujets de société qui auraient été censurés, les réalisateurs de la Péninsule ont dû inventer « la comédie à l'italienne ».

Aujourd'hui, on est passé de la censure à l'autocensure. Elle a moins pour origine la crainte de bousculer les pouvoirs en place, que celle de ne pas plaire au public ou de le heurter. Diffuseurs et producteurs, à l'écoute de la demande de leur public potentiel, sélectionnent et fabriquent des programmes auxquels ce dernier puisse accéder sans effort, en privilégiant les réalisateurs qui partagent « un univers de références communes » avec le spectateur moyen<sup>3</sup>. À ce dernier, l'événement historique est présenté, non seulement selon les règles du spectacle, mais aussi de préférence sous l'angle des individualités avec

leurs dimensions psychologique et sentimentale, qui jouent un rôle prédominant en lieu et place des déterminations collectives<sup>4</sup>. Cette forme d'autocensure diffuse ne favorise pas l'innovation culturelle. Elle a même pour effet « d'ancrer la subjectivité créatrice dans le monde tel qu'il est donné à voir par les forces institutionnelles qui prétendent en diriger et en gérer les transformations »<sup>5</sup>.

Ce pouvoir hégémonique des diffuseurs s'exerce aussi par le biais de la commande. Celle-ci n'est pas nécessairement une entrave à la création lorsque les réalisateurs gardent la faculté de se l'approprier. Ainsi, Jean-Pierre Esquenazy, dans « Documentaire ou documents ? L'engagement des cinéastes américains dans la Seconde Guerre mondiale », montre, en comparant les films commandés par le War Department à trois réalisateurs américains<sup>6</sup>, que ceux-ci portent avant tout l'empreinte des réalisateurs qui ont choisi de mettre en récit ce qu'il voulait dire de la guerre. La façon dont ils traitent l'événement est donc toute personnelle. Une analyse de la forme narrative choisie par les réalisateurs n'éclaire pas ou peu le statut de document historique de chacun des films.

À quelles conditions un cinéaste peut-il faire œuvre d'historien ? Que doit-il retenir de l'événement et comment doit-il construire son film ? Plusieurs auteurs espèrent trouver une base de réflexion chez Paul Ricœur, pour lequel, en histoire, l'initiative ne vient pas du document mais de la question posée<sup>7</sup>. Mais, ce n'est qu'une partie du problème, restent les modalités de la

2. Cf. l'article de Martine Godet : « Censure et scénario dans le cinéma soviétique (1955-1985) ».

3. Cf. l'avant-propos de Jean-Pierre Bertin-Maghit et Béatrice Fleury-Vilatte.

4. Cf. l'article d'Isabelle Veyrat-Masson : « Les fonctions politiques de l'histoire à la télévision (1953-1981) ».

5. Cf. l'article de Gérard Leblanc : « L'auteur face à la commande » (p. 76).

6. Ces réalisateurs sont John Huston, John Ford et Frank Capra.

7. Paul Ricœur, *Temps et récits*, Paris, Le Seuil, 1983.

traduction cinématographique de l'événement, ce que Pierre Beylot (« Cinéma et représentation de l'événement. À propos de *Veillées d'armes* de Marcel Ophuls ») appelle « la mise en récit » (p. 45)<sup>8</sup>. Pour Michèle Lagny (« Film historique et histoire du film ordinaire à la télévision »), convaincue que la compréhension est le fruit d'une reconstruction des faits, seuls les vrais documentaristes, tel Chris Marker, ont une vision des événements. Ils ne se contentent pas de produire de la mémoire, ils proposent une écriture de l'histoire.

À défaut de faire de l'histoire, les documentaristes peuvent-ils nourrir le savoir de l'historien ? Quand ils filment un événement<sup>9</sup>, dans quelle mesure l'enregistrement peut-il être considéré comme preuve des faits historiques évoqués ? Malgré la subjectivité du cameraman, l'image est physiquement liée à ce qu'elle représente, comme l'ombre, le reflet dans le miroir, elle lui est consubstantielle sans pourtant en être une imitation. Avec « Le cinéma d'archives, preuve de l'histoire ? », Martine Joly conclut que lorsque les images sont faites avec sincérité, le film d'archives « peut servir la vérité au même titre que le discours historique ou journalistique » (p. 211). Les images témoignent d'une existence, le sens reste à interpréter ou à construire. En fait, comme le souligne Paul Ricœur, cité cette fois par Martine Joly (p. 207), il n'y a pas de raison de mettre plus particulièrement en doute le statut de preuve de l'image filmique que celui de preuve documentaire classique<sup>10</sup>. L'exemple sur lequel elle s'appuie – la commande faite à Bernstein et Hitchcock d'un film sur les camps nazis, destiné à ouvrir les yeux des Allemands après la guerre et, donc, d'un document qui soit, du fait de sa construction, le plus irréfutable possible pour que l'on se rende compte de la vérocité de ces horreurs – est très éclairant.

Ce livre comporte également une réflexion plus spécifique sur la constitution de la mémoire. Parmi les questions abordées, celle que se posaient Bernstein

et Hitchcock est centrale : comment convaincre et toucher le spectateur ? On retiendra particulièrement les réflexions relatives au martyr juif. Plusieurs auteurs s'interrogent sur les moyens de rendre présents l'indicible et l'irreprésentable – dans un double sens, parce qu'inconcevable et parce que pratiquement sans trace. Dans « La Shoah : une représentation impossible ? », Pierre Sorlin examine quelle peut être la meilleure façon, compte tenu des pratiques télévisuelles et de la saturation des spectateurs, de traiter de la Shoah, d'en signifier pleinement le caractère inhumain et d'en conserver une mémoire la plus juste possible, non pas celle d'un événement exceptionnel mais au contraire situé dans l'histoire. Avec quel matériel procéder ? Le film de Claude Lanzmann, *Shoah*, a rendu suspect le recours aux archives cinématographiques, au profit de la parole des témoins : « l'expérience et la mémoire sont transmises à travers des récits individuels dont l'entrelacs forme la toile d'araignée d'un protagoniste collectif »<sup>11</sup>. Pierre Sorlin et Jacques Walter partagent la même conviction : en privilégiant la douleur de la parole de ceux qui ne s'exprimaient pas tout en portant en eux ce qu'ils ont vu et subi, on peut donner à l'Holocauste toute sa dimension d'horreur que n'aurait pas un document anonyme. Avoir une personne devant soi rappelle que les atrocités ont été commises sur des personnes. Mais à son tour la prolifération des témoignages filmés, voire l'industrialisation de l'entre-

8. La source d'inspiration est sur ce point aussi Paul Ricœur.

9. Pourquoi restreindre le champ, comme dans ce livre, à l'événement, et ne pas dire une réalité sociale ou culturelle ?

10. « C'est en réfléchissant sur l'écriture qu'on mesure l'impact de la rhétorique sur les instruments de preuve en histoire » : cf. Paul Ricœur, « Philosophie de l'histoire : recherche, explication, écriture », in Guttorm Fløistad, ed., *Philosophical Problems Today*, Dordrecht-Boston, Kluwer Academic Publishers, 1994 : 15.

11. Cf. l'article de Vicente Sánchez-Biosca : « Représenter l'irreprésentable. Des abus de la rhétorique » (p. 177).

prise<sup>12</sup>, ne risquent-elles pas de banaliser cette mémoire<sup>13</sup> ?

Cet ouvrage est riche de nombreuses données sur de multiples aspects de l'histoire du cinéma et de la télévision, sur des films et des réalisateurs qui ont compté dans l'histoire du cinéma. L'ensemble constitue une somme plus riche en questionnements qu'en réponses. Est-ce dû à la complexité des sujets que les auteurs se sont donnés ? Rendre compte de la construction d'un film dans un environnement historique déterminé, au-delà du projet artistique du réalisateur, nécessite d'analyser de multiples facteurs, actifs dans des champs différents. Pour ce faire, la science de la communication se voit contrainte d'emprunter aux autres disciplines spécialisées des sciences sociales. Au gré de leurs connaissances, les auteurs transposent des modes explicatifs, qui ont l'intérêt d'enrichir la problématique mais qui semblent insuffisamment ancrés dans la spécificité de leur sujet. Cette impres-

sion serait sans doute atténuée si l'ouvrage avait bénéficié d'une introduction présentant un essai de synthèse des différents articles. Il aurait été utile, notamment, de préciser en quoi la notion d'institution, à partir de laquelle est organisée l'ouvrage, a une valeur heuristique pour construire le champ de la réflexion et d'expliquer pourquoi l'événement a été privilégié comme forme de réalité à construire, alors que les films parlent de bien d'autres choses.

Alain Morel

12. Cf. l'article de Jacques Walter : « Les archives de l'histoire audiovisuelle des survivants de la Shoah. Entre institution et industrie, une mémoire mosaïque en devenir ». Il s'agit du projet de Steven Spielberg, *Survivors of the Shoah Visual History Foundation*, qui vise, avec des moyens considérables, une constitution de mémoire à grande échelle.

13. Ne devient-il pas alors paradoxal, comme le remarque Vicente Sánchez-Biosca, de continuer à situer les faits narrés dans l'ordre de l'indicible et de l'irreprésentable ?

---

Michel Bozon  
*Sociologie de la sexualité*

Paris, Nathan, 2002, 128 p., bibl. (« Nathan Université. Sociologie » 128)

LA RENCONTRE SEXUELLE est l'un des ressorts cruciaux de la socialité. Mais dans quelle mesure la sexualité est-elle justiciable d'une objectivation sociologique au regard de la psychanalyse et de la sexologie ? Une sociologie de la sexualité est-elle possible ? Telle est, en résumé, la question à laquelle tente de répondre Michel Bozon en offrant, d'une part, un panorama complet, abondamment illustré, des travaux et recherches sociologiques relevant du champ de la sexualité, et, d'autre part, une invitation à un programme de recherches – s'appuyant aussi bien sur des enquêtes quantitatives que qualitatives – que mène depuis de nombreuses années l'auteur au

croisement de la sociologie du couple, du genre et des pratiques sexuelles.

Le postulat de départ de Michel Bozon est le suivant : la sexualité n'est pas donnée. Actes, relations et significations sexuelles sont le fruit d'une *construction* et de *transformations* sociales : « c'est le non sexuel qui donne son sens au sexuel » (p. 7). Aussi, est-ce en prêtant une grande attention aux processus sociaux à l'œuvre que l'auteur dessine sa sociologie de la sexualité. Le mouvement général de l'exposé est ponctué par trois grandes parties, chacune consacrée au processus propre à une échelle de la sexualité, de la plus large à la plus restreinte : l'échelle sociohistorique

introduit celle de son organisation sociale et s'achève dans l'échelle la plus intime de l'individu, son désir et son plaisir.

La « sexualité » est le fruit d'une lente mais croissante autonomisation. Grâce aux méthodes contraceptives, elle se distingue progressivement de la procréation (l'ordre traditionnel), puis de la conjugalité. Inscrit dans l'histoire de la domination masculine et de l'émancipation des femmes, ce processus concourt à l'apparition d'une sphère de l'intimité (l'amour conjugal étant dissimulé par la chambre à coucher), mais aussi de la subjectivité (les sentiments amoureux notamment) qui s'exprime plus particulièrement aujourd'hui, au sein de nos sociétés urbaines, par une individualisation des trajectoires sexuelles. Ces trajectoires deviennent un élément décisif de la construction des sujets<sup>1</sup>. Michel Bozon n'en conclut pas pour autant qu'il s'agit d'une « révolution » ou d'une dérégulation de la sexualité. Bien au contraire, il s'agit de l'émergence de nouvelles normes.

Les cadres sociaux de la sexualité contemporaine proposent en effet une nouvelle formulation des rapports de genre. Or, bien que les trajectoires conjugales et amoureuses standard se raréfient, les interactions sexuelles demeurent inscrites dans les formes instituées des relations entre les individus. Aussi, l'asymétrie des rôles persiste-t-elle malgré le rapprochement des expériences sexuelles hommes-femmes : la division sexuelle du travail dans le couple et la parentalité, tout comme le désir sexuel féminin, sont toujours largement ignorés. L'opposition se justifie désormais en terme de « nature psychologique ».

L'entrée dans la sexualité débute plus tôt et la vie sexuelle s'effectue plus graduellement en s'allongeant dans le temps. Michel Bozon en détaille les étapes dans ce qu'il appelle le « Cycle de la vie sexuelle », mais sans tirer profit du concept de « carrière »<sup>2</sup> qui articulerait peut-être plus précisément, voire autant, ces phases progressives d'apprentissages et de développement que les phases de sortie (comme la misère

sexuelle) ou les formes de carrière sexuelle déviante (harcèlement, pédophilie...).

L'inscription sociale de ces trajectoires montre par ailleurs un modelage différentiel de l'expérience de la sexualité selon les groupes et les espaces sociaux, car les pratiques sexuelles sont aussi des pratiques culturelles. De ce fait, il y a une traduction sexuelle des relations inégalitaires ; inversement, les relations sexuelles révèlent des rapports entre groupes. Ce que ne manquent pas de révéler politiquement les mouvements féministes et gay.

L'investigation sociologique du désir et du plaisir individuel constitue assurément l'un des apports les plus remarquables de Michel Bozon, qui ne s'arrête pas là où commence ce que l'on considère d'ordinaire relever de la seule psychologie individuelle<sup>3</sup>. L'auteur montre ainsi comment désirs et plaisirs s'inscrivent dans des *scénarii* sexuels. Il retrace tout d'abord l'évolution du contenu sexuel des œuvres de fiction – romans et films –, traversée par la tension érotisme/pornographie mettant en scène une trame essentiellement masculine. Il introduit ensuite la perspective des « scripts sexuels »<sup>4</sup> qui sont les vecteurs, sous forme de *scénarii*, de transmission d'un savoir-faire sexuel, d'un champ du possible. Il est permis de distinguer trois types de script : l'intrapsychique, l'interpersonnel (exemple

1. Il s'agit d'une construction *politique* des sujets car la « sexualité » est aussi un enjeu de santé publique (surveillance gynécologique, prévention des MST...). Le chapitre IX est consacré à la médicalisation de la sexualité.

2. Voir à ce sujet les usages qu'en font par exemple Anselm Strauss, Howard Becker et Ewing Goffman.

3. À cet égard, il serait intéressant de confronter l'approche de Michel Bozon avec celle de Bernard Lahire dans « Esquisse du programme scientifique d'une sociologie psychologique », *Cahiers internationaux de Sociologie*, 1999, 106 : 29-55 et « De la théorie de l'habitus à une sociologie psychologique », in Bernard Lahire, ed., *Le Travail sociologique de Pierre Bourdieu : dettes et critiques*, Paris, La Découverte, 1999 : 121-152.

4. Développés par John Gagnon & William Simon, *Sexual Conduct. The Social Sources of Human Sexuality*, Chicago, Aldine, 1973.

des histoires de référence) et les prescriptions culturelles (p. 104). Les scripts sont les conditions des interactions sexuelles. Michel Bozon présente finalement sa théorie des orientations intimes qui porte sur l'ensemble de l'histoire personnelle d'un individu : en tant que pratiques sexuelles et représentation de soi (la masturbation, l'activité fantasmatique, les relations occasionnelles, l'échangisme, le travestisme), ces orientations intimes (modèle du réseau sexuel, désir individuel, sexualité conjugale) seraient relativement stables (pp. 107-108).

En dépit d'un format éditorial aussi resserré (128 pages), l'ouvrage de Michel Bozon est extrêmement motivant. Il sait allier des échelles d'analyse ordinairement opposées (comme le mental et le social, le macro et le micro, le synchronique et le diachronique) ou réduites les unes aux autres (le sociologisme *vs* le psychologisme). Il ouvre ainsi de nombreuses pistes de recherche pour la sociologie de l'individu, notamment.

Samuel Lézé